

DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

MONTREUIL, LE 23 DEC. 2014

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES,
DES RELATIONS SOCIALES ET DE L'ORGANISATION
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex
Site Internet : www.douane.gouv.fr

Plan de classement :
Mél service : dg-a@douane.finances.gouv.fr
Réf :

142118

Monsieur le secrétaire général,

Vous avez bien voulu appelé l'attention de la directrice générale sur les raisons des reports successifs de la bascule de la paye en mode CSRH.

Je souhaite vous apporter les éléments de réponse suivants.

- Sur le calendrier de la bascule

Le CSRH est installé dans sa configuration pérenne depuis le 18 juin 2014 date de la fin de la formation dispensée aux nouveaux arrivants au 1^{er} avril.

La création d'un service de 87 agents, l'organisation interne, la définition des relations avec les services BOP-GRH des directions interrégionales ont mobilisé l'équipe d'encadrement durant plusieurs semaines alors que les 63 gestionnaires de portefeuilles conduisaient en parallèle un contrôle de qualité des dossiers transférés dans la base SIRHIUS.

Dans cette période de montée en charge et sur la base des points de situation transmis par l'équipe de commandement du CSRH, il est apparu indispensable afin de sécuriser au maximum les processus de différer la bascule au mois d'octobre 2014 puis de janvier 2015.

Cette décision, a été prise au regard de plusieurs critères :

- degré d'avancement du paramétrage des référentiels permettant au moteur de calcul SIRHIUS de reboucler sur l'ensemble de notre architecture indemnitaires complexe ;
- degré de complétude des dossiers des agents ;
- qualité des tests validant la fiabilité de l'outil ;
- qualité des traitements collectifs permettant la gestion de la carrière ;
- qualité des flux des téléservices RH alimentant SIRHIUS.

Monsieur Vincent THOMAZO
Secrétaire général
UNSA Douanes
139, rue de Bercy
Bâtiment Vauban – Pièce 096 Est1
75012 PARIS

J'entends apporter la plus grande vigilance à la démarche engagée, compte tenu de la sensibilité du chantier. Les points métier réguliers établis par le CSRH et la mission centrale (MSIRH) montrent à ce jour l'appropriation progressive par les équipes de gestionnaires des procédures SIRHIUS et je suis en mesure de confirmer que le CSRH est sur une trajectoire vertueuse.

- Sur les mesures prises pour sécuriser la bascule

Des formations complémentaires sont dispensées pour consolider l'expérience des gestionnaires. La mission SIRHIUS ministérielle apporte son concours à ces actions ciblées.

Par ailleurs, la montée en charge des procédures SIRHIUS liées aux téléservices RH est planifiée et strictement encadrée. Les équipes du CSRH sont associées aux phases de tests. Les résultats font l'objet de débriefing avec les bureaux métier de la direction générale.

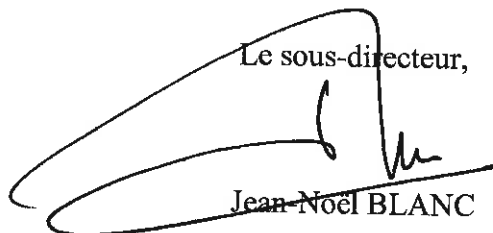
Enfin, le chaînage de l'assistance interne (au CSRH) et externe avec le SAU de la DNSCE est renforcé et consolidé pour faire face aux anomalies inhérentes au déploiement d'un processus nouveau intégrant d'une part la gestion administrative et la préliquidation de la paie et, d'autre part articulé autour d'applicatifs nombreux de gestion des ressources humaines (Mathieu, ICARE, CESAR, mutation, entretien professionnel,...).

La mobilisation de tous et la collaboration forte entre tous les acteurs au CSRH et à la direction générale me paraît de nature à conforter un processus dont chacun mesure l'enjeu.

Dans ce cadre, la décision de bascule de la paye en mode SIRHIUS ne sera prise que lorsque les risques bien identifiés à ce jour auront été maîtrisés à leur maximum. Dans ce cadre, les applications SIGRID et OCAPAPI ont été maintenues afin d'accompagner dans les meilleures conditions la nécessaire période de double commande (BOP-GRH/ CSRH) permettant de garantir la qualité de la paye SIRHIUS avant la bascule.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Le sous-directeur,



Jean-Noël BLANC